



**HAL**  
open science

## Les politiques de patrimonialisation des espaces fluviaux urbains : une approche comparée Pau/Saragosse

Sylvie Clarimont, Vincent Vlès, Kildine Leichnig

### ► To cite this version:

Sylvie Clarimont, Vincent Vlès, Kildine Leichnig. Les politiques de patrimonialisation des espaces fluviaux urbains : une approche comparée Pau/Saragosse. Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais. Fleuves et territoires, pp.155-166, 2014. halshs-02178226

**HAL Id: halshs-02178226**

**<https://shs.hal.science/halshs-02178226>**

Submitted on 9 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les politiques de patrimonialisation des espaces fluviaux urbains : une approche comparée Pau / Saragosse**

Sylvie Clarimont<sup>1</sup>, Vincent Vlès<sup>2</sup>, Kildine Leichnig<sup>3</sup>

Soucieuses de promouvoir de nouvelles formes de développement urbain plus durable et d'améliorer leur cadre de vie, de nombreuses villes ou intercommunalités s'engagent dans des projets de patrimonialisation de leurs espaces fluviaux. Si les grandes opérations de reconquête des fronts d'eau des années 1980 et 1990, guidées avant tout par une logique économique de réaffectation de parcelles urbanisables, ont fait l'objet de nombreuses publications, en revanche le mouvement actuel de patrimonialisation d'espaces fluviaux par des agglomérations de taille plus modeste semble encore peu exploré. Il s'inscrit moins dans une démarche de réutilisation de friches industrielles ou logistiques que dans une optique de « verdissement » de la ville à un moment où la présence de nature en ville semble devenue « *l'emblème de la qualité de vie des citadins et la condition de la survie des êtres humains* » (Mercier, 1998 : 239). Il conduit donc à s'interroger sur la place nouvelle dévolue aux espaces de nature dans le(s) projet(s) urbain(s) et sur le sens de ce qui est souvent qualifié de « reconquête » des espaces fluviaux urbains.

Dans cette communication, nous nous attacherons à analyser les projets, inégalement avancés, mis en œuvre dans deux villes, jumelées, en position transfrontalière, Pau et Saragosse<sup>4</sup>. Malgré leurs différences évidentes de taille, de morphologie, de profil économique etc., ces deux villes se sont engagées dans une politique de valorisation de leurs espaces fluviaux censée renforcer l'attractivité de leur territoire et réconcilier la ville et le fleuve. Le projet de reconquête des berges de l'Èbre et de ses affluents, entrepris depuis une dizaine d'années, vise non seulement à améliorer la qualité de vie dans la capitale aragonaise mais aussi à renforcer l'attractivité touristique de la destination. Saragosse cherche donc à se positionner comme ville fluviale aux portes des Pyrénées. Sur l'autre versant du massif, « Pau Porte des Pyrénées » affiche un positionnement quelque peu similaire. La Communauté d'agglomération de Pau Porte des Pyrénées (CDAPP) met en place depuis 2008-2009 divers projets de reconquête de son espace

---

<sup>1</sup> Maître de conférences en géographie et aménagement, Laboratoire SET – UMR 5603 CNRS / UPPA, IRSAM Domaine Universitaire 64140 PAU. Courriel : [sylvie.clarimont@univ-pau.fr](mailto:sylvie.clarimont@univ-pau.fr)

<sup>2</sup> Professeur d'aménagement et d'urbanisme, Laboratoire SET – UMR 5603 CNRS / UPPA, [http://www.rezotour.com/pg/profile/vincent\\_vles](http://www.rezotour.com/pg/profile/vincent_vles)

<sup>3</sup> Doctorante, Laboratoire SET – UMR 5603 CNRS / UPPA. Courriel : [kildine.leichnig@etud.univ-pau.fr](mailto:kildine.leichnig@etud.univ-pau.fr)

<sup>4</sup> La présente communication s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche initié en 2011 et financé par la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) portant sur la mise en tourisme des espaces fluviaux urbains en cours de patrimonialisation dans le Sud-Ouest européen (France / Espagne).

fluvial. Le projet Porte des Gaves<sup>5</sup> a permis la création du stade d'eaux vives et cherche à réaménager les anciens quartiers industriels situés dans la plaine alluviale qui fait également l'objet de la création d'un Parc naturel urbain. Ce deuxième projet a pour objectif de « gérer et de valoriser les 350 ha d'espaces de nature » situés au cœur de l'agglomération de Pau dont certaines zones classées en Natura 2000 et ZNIEFF.

## 1. Le fleuve, nouvel horizon patrimonial pour les villes

Le fleuve urbain a fait, par le passé, l'objet de représentations contradictoires (Guillerme, 1983 ; Frioux, 2010). Bien que ses eaux aient été largement utilisées par la ville industrielle aussi bien pour la production que pour le transport des marchandises, le fleuve a longtemps été considéré sur le mode négatif tout à la fois comme un dépotoir, égout à ciel ouvert servant d'exutoire aux eaux usées et comme un élément dangereux menaçant les hommes et les biens lors de ses débordements dévastateurs<sup>6</sup>. Certaines villes ont même fait le choix d'effacer le fleuve en procédant à son enfouissement<sup>7</sup> ou en le déviant hors de la ville<sup>8</sup>. Sur l'emplacement du fleuve disparu sont aménagés de larges avenues (Bruxelles) ou des espaces verts (Valence). Face à ces logiques d'effacement ou d'évitement du fleuve, la ville post-industrielle semble proposer une nouvelle voie qui serait celle de la redécouverte, de la réhabilitation et de la valorisation des espaces fluviaux (Clarimont *et al*, 2010). Si ces opérations de « reconquête » des cours d'eau sont souvent présentées comme s'inscrivant en rupture radicale par rapport aux conceptions antérieures du fleuve et permettant l'accès du fleuve au rang de patrimoine urbain (Rodrigues-Malta, 2004), certains auteurs réfutent cependant l'existence d'un lien entre ce mouvement de « reconquête » et une réelle prise en compte des « hydroécosystèmes » (Bonin, 2007). Cela conduit donc à s'interroger sur le sens profond de cette patrimonialisation : faut-il la lire comme la consécration d'un nouvel « être au monde » ou la voir comme un « avatar (...) au service d'une norme paysagère imposée par l'ambition internationale des villes » (Gerardot, 2004, § 14) ?

---

<sup>5</sup> Le terme « gave » est utilisé dans la partie occidentale du massif pyrénéen pour désigner un cours d'eau d'origine torrentielle. Le gave de Pau, dont la source se situe dans le cirque de Gavarnie, prend ce nom à partir de Luz-Saint Sauveur (65). Il change de nom à partir de sa confluence avec le gave d'Oloron, pour devenir « les Gaves réunis », affluent de rive gauche de l'Adour.

<sup>6</sup> Les crues exceptionnelles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont restées dans les mémoires : celles de la Loire en 1846, 1856 et 1866 ; de l'Isère à Grenoble, en novembre-décembre 1740, octobre 1778 ou novembre 1859 ; du Rhône inférieur, en 1840 et 1856 ; de la Seine à Paris en 1910 et, surtout, de la Garonne à Toulouse, en juin 1875 (9,47 m dans la ville), « *plus grande catastrophe que les inondations aient sans doute commise en territoire français* » (Pardé, 1928 : 502).

<sup>7</sup> Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités communales bruxelloises ont ainsi procédé au voûtement de la Senne afin d'assainir la ville et d'éliminer le risque d'inondation. Les travaux de voûtement sont entamés en 1867, en surface un vaste boulevard est aménagé, sur le modèle des grandes percées que le baron Haussmann réalise au même moment à Paris. Un second voûtement a lieu, entre 1931 et 1955, en aval et en amont de Bruxelles, dans les communes périphériques d'Anderlecht et Laeken.

<sup>8</sup> La déviation du fleuve Turia vers le Sud, hors de la ville de Valence (Espagne), a eu lieu à la suite de l'inondation meurtrière de 1957 qui fit près de 80 victimes. Elle constitue une parfaite illustration de cette volonté de gommer un fleuve perçu comme dangereux.

La patrimonialisation des fleuves et des rivières tend à s'imposer en Europe occidentale. Elle témoigne de l'élargissement progressif du champ du patrimoine de la culture à la nature, de l'inerte au vivant, du matériel à l'immatériel. Si au XIXe siècle, la patrimonialisation a surtout concerné des éléments du passé concourant à renforcer l'identité nationale (avec en France, par exemple, la création de l'institution des Monuments Historiques), le XXe siècle a consacré de nouveaux objets patrimoniaux jugés dignes d'être conservés en vue de leur transmission de génération en génération. C'est surtout au cours des années 1970-1980 que l'inflation patrimoniale a été particulièrement accusée. Ces deux décennies ont marqué l'entrée dans le champ du patrimoine de nombreux objets menacés de disparition par les mutations de l'industrie et l'aménagement de l'espace (Nora, 1994). La rédaction par l'UNESCO, en 1972, de sa Convention du patrimoine mondial illustre cet avènement du « tout patrimoine » puisqu'elle permet d'attribuer à des sites, naturels ou culturels, dotés « d'une valeur universelle exceptionnelle », le label de patrimoine mondial (*World Cultural and Natural Heritage*). Comme la patrimonialisation d'éléments culturels, la patrimonialisation de la nature obéit à une logique de sélection et de mise en collection d'éléments porteurs d'avenir (Micoud, 2004 : 16). Elle est entreprise dans un double objectif de préservation (requalification, restauration de « l'état initial » du milieu) et de perpétuation dans le temps, de transmission aux générations futures<sup>9</sup>. Dans ce processus, le fleuve fait figure de nouvel objet patrimonial<sup>10</sup> comme en témoignent l'inscription récente de plusieurs fleuves au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de leurs paysages culturels, vivants et évolutifs (Val de Loire en 2000, Danube [Paysage culturel de la Wachau] et haute vallée du Rhin en 2002) ou d'autres formes de labellisation plus « classiques » du type réserve naturelle, parc naturel régional (Pin, 2010).

Pour des villes soucieuses de répondre à l'injonction de durabilité, la patrimonialisation des espaces fluviaux urbains permet tout à la fois d'améliorer la qualité de leur environnement, de préserver, restaurer ou mettre en valeur des écosystèmes souvent dégradés ou du moins dévalorisés. Ces interventions publiques visent à améliorer l'image et par là l'attractivité des villes dans un contexte de mise en concurrence exacerbée des territoires (Vles, 2010). Les espaces fluviaux sont alors des espaces d'intervention privilégiés du fait de leur situation particulière. Espaces de circulation souvent en voie de déclassement ou du moins de transformation du fait de l'évolution des conditions de navigation intérieure, espaces de polarisation sur leurs rives d'installations industrielles et logistiques vétustes ou abandonnées, les grands fleuves ont assez tôt retenu l'attention des aménageurs qui y ont vu l'opportunité de concilier restauration de milieux aquatiques et reconquête d'espaces en friche dans la perspective d'une reconstruction de la « ville sur la ville ». Quelques expériences menées dans des métropoles industrielles européennes ou nord-américaines, au cours des années 1980, ont ouvert la voie telles la revalorisation des fronts d'eau lyonnais du Rhône et de la Saône (Gerardot, 2004) ou la célèbre opération de transformation de l'ancien ensemble portuaire londonien en déshérence en quartier d'affaires (Canary Wharf) qui inaugure une forme nouvelle de gouvernance urbaine accordant une large place au secteur privé (Michon, 2008).

---

<sup>9</sup> En ce sens, le patrimoine ne doit pas être considéré comme un donné mais comme un construit, un construit social (LEVY J., LUSSAULT M., 2003, p. 693).

<sup>10</sup> *Mondes en développement*, « La mise en patrimoine de l'eau, numéro monographique », 2009/1, n°145

Ces grandes opérations de reconquête des fronts d'eau ont souvent été qualifiés par leurs promoteurs de « nouvelle » façon de concevoir la ville dans ses relations avec le fleuve, d'entrée dans une « nouvelle ère » succédant à la période de fonctionnalisation et de domestication du fleuve. De nombreux urbanistes (Courajou, Chemetov) font état de l'importance de ce nouveau regard dans leurs travaux (blogs ou ouvrages d'architectes et de paysagistes retranscrivant l'expérience renouvelée de la ville sur elle-même). Pourtant, parmi les nombreuses publications dédiées à ce thème dans le champ des sciences humaines et sociales<sup>11</sup>, rares sont celles qui portent sur l'analyse du changement de regard porté sur le fleuve par les acteurs locaux, sur l'observation minutieuse du glissement d'un stade à un autre, sur cet instant de redécouverte « des caractères de bien collectif du fleuve urbain » qui, bien que réelle, ne parvient pas à totalement occulter les valeurs héritées de la période précédente (Gerardot, 2004). Nous nous proposons donc de nous pencher sur cet entre-deux à travers l'examen croisé d'un processus de patrimonialisation abouti - celui de l'Èbre, à Saragosse - et d'un projet en cours - celui du gave de Pau, dans la ville éponyme.

## **2. La patrimonialisation des espaces fluviaux en actes : Pau et Saragosse, d'un référentiel à un autre ?**

- **À Saragosse : l'événement au service de la patrimonialisation**

L'Exposition internationale « Eau et développement durable » organisée à Saragosse, durant l'été 2008, a été le point d'orgue d'un projet de patrimonialisation du fleuve surgi au début des années 1990. Elle semble brillamment témoigner de la réconciliation de la ville et du fleuve (Vlès *et alii*, 2011). En effet, l'Exposition internationale par la mobilisation de fonds importants aussi bien de la part de l'Etat que de financeurs privés qu'elle a autorisée, s'est traduite par une transformation profonde de la ville au-delà du périmètre *sensu stricto* de célébration de l'événement situé dans un méandre de l'Èbre, le méandre de Ranillas, à la périphérie nord-ouest de la ville (Figure 1). En effet, bien que l'exposition thématique ait pris place dans une zone strictement délimitée de 24 hectares soit le maximum autorisé par le règlement du BIE (Bureau international des expositions), l'espace aménagé à la faveur de l'événement déborde largement le site de l'Expo 2008. Ce sont finalement deux projets qui voient le jour, en 2008 : le premier concerne l'organisation d'un événementiel festif autour de l'eau et suppose, outre la programmation de spectacles durant 3 mois, la création d'accès, la construction de nouvelles structures d'hébergement dont un hôtel 4 étoiles jouxtant l'Expo, l'installation de pavillons modulables destinés aux animations des associations et pays participants (plus de 110) etc. ; le second, nommé paradoxalement Plan d'accompagnement, constitue le moteur de l'opération : « *Ce plan ambitieux est, en réalité, un instrument de la transformation de la capitale aragonaise, conçu avant d'obtenir l'Exposition, qui a pu devenir réalité et dans un délai inimaginable, grâce à elle.* »<sup>12</sup>. L'Exposition a finalement été le « prétexte », de l'aveu même de son directeur technique, le levier financier pour la concrétisation d'un projet urbain dont la gestation fut antérieure et qui ambitionnait de

---

<sup>11</sup> Bon nombre de publications se sont attachées à décrire la transformation des *water fronts* dans le monde anglo-saxon (Chaline, 1994) ou en Europe méditerranéenne (Rodrigues-Mata, 1999 et 2004) permettant de mettre en lumière leurs effets spatiaux (mutations spatiales et nouvelles affectations du sol urbain), économiques (tertiarisation de l'économie) et sociaux (accueil de nouvelles populations issues des couches moyennes ou supérieures).

<sup>12</sup> Jerónimo BLASCO, Directeur du Consortium Zaragoza Expo 2008



plan insiste sur « *l'incorporation réelle à la ville de la nature, des espaces naturels, de la huerta et des fleuves et rivières* ». L'Èbre y est conçu comme un parc urbain central articulé à d'autres espaces ouverts pour former un « *système de corridors verts* ». Le PGOU assume une telle conception du maillage de l'espace urbain par un réseau d'espaces verts ; les cours d'eau s'y voient attribuer le rôle « *d'épine dorsale* », « *ils forment le tronc ou l'élément principal des différentes mailles vertes* » (PGOU, 2002 : 19 et 20). Le document d'urbanisme réaffirme le rôle majeur du milieu naturel dans l'organisation métropolitaine d'abord parce que Saragosse est une commune très étendue dont une partie seulement est urbanisée, ensuite parce que la préservation de l'environnement apporte une dimension « *qualitative* » au développement urbain : « *Saragosse, ville dense entourée par des zones rurales nombreuses et de valeur, devrait mettre à profit la possibilité d'intégrer la huerta, les cours d'eau et les espaces naturels environnants au système urbain, afin de favoriser un équilibre et une symbiose avec les activités développées dans la ville* » (PGOU, 2002 : 17). Par ailleurs, la valeur de la *huerta*<sup>16</sup> comme élément culturel et identitaire est rappelée ; or cette huerta est, à proximité de la ville, dégradée, dans un état de semi-abandon du fait de la position d'attente adoptée par des propriétaires escomptant la réalisation de plus-values immobilières et de l'apparition de modes marginaux et irréguliers d'utilisation. Le mémoire du PGOU propose donc, dans une formule non dépourvue d'ambiguïté, « *d'éviter l'extension de la ville sur les superficies agricoles irriguées, plus particulièrement sur les terrasses (alluviales) les plus basses, sans que cela empêche le développement des noyaux urbains traditionnels déjà présents dans ces zones ou les développements nécessaires pour compléter l'agglomération centrale* » (PGOU, 2002 : 21).

Ce projet urbain, exposé ici dans ses grandes lignes, trouve sa concrétisation avec l'Expo 2008 qui est en quelque sorte la vitrine d'une nouvelle Saragosse, ville durable qui se serait réconciliée avec son fleuve. De nouveaux équipements récréatifs ont été créés dont le Parc métropolitain de l'eau situé dans la continuité du périmètre de l'Exposition et qui abrite un stade d'eaux vives pour l'initiation aux sports aquatiques, des plages artificielles, un parc d'accrobranches, un parcours de golf et un espace jardiné évoquant l'ancienne *huerta* disparue. Un nouveau parc urbain linéaire longeant l'Èbre sur ses deux rives et articulé avec une série d'espaces verts secondaires (le long des affluents de l'Èbre, Gállego et Huerva de même que le long du Canal impérial d'Aragon) a également été mis en place conformément à ce qui était annoncé dans les documents de planification urbaine. Ce parc continu, jalonné d'aires de jeux pour les enfants, crée un lien physique entre les différents quartiers de la ville mais aussi un lien social par la multiplication des espaces de rencontre. Les mobilités douces sont à l'honneur dans ces espaces du fait de la mise en place d'itinéraires piétonniers et cyclables parfaitement sécurisés, linéaires ou transversaux. Le franchissement du fleuve est désormais facilité par la construction ou la reprise de ponts et passerelles ouverts aux mobilités douces (aménagement d'une voie centrale surélevée pour un usage piéton et cycliste sur le Pont de la Almozara ; double voies latérales de circulation douce sur le nouveau pont du 3<sup>ème</sup> millénaire ou le Pont du Pilar) ou strictement réservés à ce type de déplacement (Passerelle du Voluntariat, Azud Manuel Lorenzo Pardo). Le fleuve cesse donc d'être une coupure pour devenir un élément d'intégration des différentes parties de la ville. Pour les habitants de Saragosse tout

---

<sup>16</sup> La « *huerta* », mot d'usage très courant en espagnol, désigne une terre irriguée, dédiée aux cultures maraîchères et fruitières. Les trois termes : « *huerta* », « *huerto* » (potager) et « *huertano/a* » (personne habitant une région de huerta) procèdent – tout comme « horticole » en français - du latin « *hortus* ».

comme pour les visiteurs, l'Expo 2008 a indéniablement contribué à faire de Saragosse une ville plus agréable à vivre et à habiter temporairement<sup>17</sup>.

Toutefois, cette « reconquête » ne signe pas le triomphe des valeurs écologiques. Elle s'est faite au détriment d'un espace naturel et agricole, le méandre de Ranillas et la reconstitution d'un fragment de *huerta* dans le Parc métropolitain de l'eau ou la préservation du réseau de canaux et rigoles d'irrigation ne saurait faire oublier le changement d'affectation de l'espace et son urbanisation partielle. Elle ne s'est pas faite sans heurts et a donné lieu à des conflits d'intérêt dont la presse régionale se fait largement l'écho : certains opposants au projet dénonçant par exemple les travaux de construction d'un barrage dans le lit de l'Èbre, en aval de Saragosse, destiné notamment à maintenir une lame d'eau suffisante dans le fleuve, en période d'étiage ou, plus généralement, le mouvement de spéculation immobilière induit par l'Exposition. L'éclatement de la crise financière qui place l'Espagne dans une position très difficile contribue également à alimenter des discours d'opposition sur l'ampleur de l'investissement public dans le projet.

- **À Pau : un ou des projets de patrimonialisation ?**

Pour la commune de Pau d'abord et pour la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées (CDAPP) ensuite, les espaces riverains du gave revêtent, depuis plus d'une décennie, un intérêt nouveau. Quelques opérations d'aménagement se sont développées sur les rives du gave dont le polémique projet *Porte des Gaves* ; cet espace est aussi devenu le lieu de célébration d'événements festifs comme « *Les Hestivales* » ou « *Fête des berges* » (série d'animations et de spectacles organisé depuis 9 ans, début juin, par les communes de Billère et de Jurançon ; à l'image de la fête du fleuve qui s'emparait depuis quelques années déjà des quais de la Garonne, à Bordeaux). La rivière semble donc polariser événements et projets. Terrains en friches et espaces de nature au potentiel récréatif important retiennent l'attention des élus. La rivière est aussi vue ici comme un possible élément de structuration de l'intercommunalité (le Gave de Pau traverse 8 des 14 communes de l'agglomération) à la différence de Saragosse où la « reconquête de l'Èbre » a été pensée à l'échelle du territoire communal et non à celui d'une aire métropolitaine encore en gestation. Toutefois, le caractère dispersé des initiatives palois conduit à s'interroger sur la cohérence du projet et ses objectifs : les décideurs locaux semblent en effet osciller entre projet de préservation du gave et projets d'aménagement. Les deux programmes, *Porte des Gaves* et Parc naturel urbain, illustrent les hésitations et l'ambiguïté du positionnement palois.

- *Le Parc naturel urbain : une logique de protection*

La CDAPP ambitionne de se doter d'un nouvel outil de patrimonialisation à l'intitulé paradoxal : le parc naturel urbain, organisé autour de la rivière. Initialement conçu sur le modèle du parc national tel que défini dans la loi d'avril 2006, le Parc naturel urbain (PNU) permettrait d'aller au-delà des réglementations partielles existantes (inventaires de ZNIEFF, arrêtés de biotope...) en offrant un niveau de protection élevé à des espaces continus et d'assez grande dimension. Il doterait les élus d'un outil leur permettant de résister aux pressions des propriétaires fonciers notamment en frange d'agglomération ;

---

<sup>17</sup> Cela est corroboré par les résultats d'un sondage réalisé dans la capitale aragonaise, les 10 et 11 octobre 2010, auprès d'un échantillon composé d'une centaine de personnes.

il permettrait d'éviter l'atomisation des actions en proposant une gestion globale et concertée de l'espace ; il pourrait également servir de base au développement de nouvelles formes de partenariat entre les communes, le Conseil général (chargé de la gestion de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) et les services déconcentrés de l'État (CES, 2007 : 54-55). En tant qu'axe transversal, le cours d'eau peut en effet s'avérer un élément fédérateur et créateur de lien entre les différentes communes traversées à l'échelle d'une agglomération ou d'une aire urbaine. Expérimenté dans les Hauts de Seine, à partir de 2007, ce dispositif est repris par d'autres villes de province. Plusieurs projets portés par des intercommunalités urbaines sont à l'étude. Beaucoup concernent des cours d'eau : le PNU du Grand Poitiers au double objectif de protection des écosystèmes et de prévention des inondations ; les PNU en projet de la communauté urbaine de Strasbourg ; le PNU fluvial Agen – Garonne inspiré de la réglementation des parcs naturels régionaux. La CDAPP a, pour sa part, engagé une réflexion autour de la création d'un PNU organisé autour du Gave de Pau visant à « *rompre avec une urbanisation qui a longtemps tourné le dos au gave* » en valorisant 350 ha d'espaces de nature. La mission de développement durable de la CDAPP (anciennement la direction environnement) est en charge, depuis 2008, de la mise en place du PNU, espace intégrant à la fois des zones artificialisées et des zones protégées, disposées de façon longitudinale par rapport au cours du gave et englobant les formations végétales rivulaires dénommées localement « saligues » (figures 2 et 3). À ce zonage en Natura 2000, Znieff 1 et Znieff 2 s'ajoutent des sites inscrits sous le titre de l'appellation « d'Horizons palois » conformément à un classement établi le 18 avril 1944, à la demande de la municipalité paloise soucieuse de préserver le panorama sur la chaîne des Pyrénées et le piémont qui s'offre aux habitants et aux visiteurs depuis la ville haute. L'empilement de ces différents niveaux de protection, souvent non contigus et débordant le périmètre du futur PNU, induit des contraintes variables : bien que les zones ZNIEFF 1 et 2 n'aient pas encore de portée réglementaire directe, les contrats (ou charte) Natura 2000 sont un peu plus contraignants. Pour bon nombre d'acteurs locaux, ces aires de protection sont perçues de façon ambivalentes : ainsi, le directeur du stade d'eaux vives, rencontré le 10 mai 2012, les considère à la fois « *clairement [comme] un avantage, car [...] [cela] permet de protéger et d'éviter que l'on fasse n'importe quoi* » et un obstacle car « *cela engendre de vraies complexités d'aménagements* ». Malgré un consensus politique apparent autour des principes du développement durable, la mise en œuvre du PNU dans la plaine alluviale s'avère plus complexe. Le choix des aménagements, leur nature et leur localisation ont fait et font encore l'objet de débats.

- *Le projet Portes des Gaves : une logique de réaffectation d'espaces en déshérence*

Ce projet est le fruit d'une réflexion plus ancienne autour de la requalification d'anciens quartiers industriels situés entre gare ferroviaire et gave, dans la partie basse de la ville (figures 2 et 3). Porté par l'ancien maire de Pau, le sénateur-maire André Labarrère, le projet Portes des Gaves (60 ha) devait associer à la création d'un stade d'eaux vives, le développement d'un ensemble résidentiel de standing qui aurait constitué le premier éco-quartier de l'agglomération. Cette ambitieuse opération d'urbanisme avait été conçue sur la base d'une entente pluri-communale assez large incluant non seulement des communes sises dans le périmètre à aménager (Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons) mais également les communes hors périmètre. Elle visait 4 objectifs essentiels : la revitalisation d'un site industriel délaissé, la réappropriation d'espaces naturels par le public, la redynamisation des zones de loisirs et l'établissement d'un lien entre le site et l'agglomération, le terme

de « portes » traduisant cette idée d'entre-deux<sup>18</sup>. Equipement de prestige permettant d'accueillir des compétitions internationales de canoë-kayak, le Stade d'eaux vives, commencé en octobre 2006, est inauguré en 2009 : il comprend un circuit de 300 mètres linéaires avec bassins de départ et d'arrivée, gradins traités de façon à s'intégrer dans le paysage, clubhouse en surplomb conçu pour l'accueil du Pôle Elite France de canoë kayak (figure 4). Le reste du projet connaît, lui, des difficultés financières inhérentes aux grands programmes immobiliers mais accentuées ici par des problèmes fonciers spécifiques : pollution des sols par des métaux lourds, morcellement de la propriété foncière entre titulaires privés (figure 3) sans oublier la question de l'inondabilité d'une bonne partie de ces terrains compris dans le lit majeur du gave. À cela s'ajoute des problèmes de gouvernance. Le décès brutal d'André Labarrère, en 2006 et le changement d'équipe municipale, en 2008, à la suite d'une période de transition heurtée, conduisent au réexamen de la deuxième phase du projet Porte des gaves.

En 2009-2010, trois équipes d'architectes-urbanistes sont sélectionnées pour concourir à définir un plan d'urbanisme durable du quartier Porte des Gaves tandis que le CAUE 64, au titre de ses activités culturelles, confiait à deux photographes, Géraldine Lay et François Deladerrière, la réalisation de clichés originaux du site. Inscrit dans un projet artistique plus large combinant campagne photographique (2009), écrits poétiques et analyse urbaine (2010), « Portraits Urbains. Portes des Gaves » vise à « *faire évoluer les perceptions des élus et des techniciens (...) afin d'enrichir les mesures prises dans le cadre des politiques publiques* » mais également de renouveler le regard porté par les citoyens sur un quartier en recomposition invités à visiter l'exposition des travaux d'artistes<sup>19</sup>. Toujours pour favoriser l'appropriation du projet par le public, le Pavillon de l'architecture a présenté, lors de ces Rendez-vous de mai 2012, une exposition des travaux réalisés par des étudiants architectes sur le thème « Pau, fabriquer le Seuil de la ville ». Un itinéraire de découverte commenté de ces projets a été proposé au public dans le cadre de l'opération, « Paysages urbains au fil de l'eau ». Ces actions ambitionnent donc de convaincre les habitants du bien-fondé de l'intervention publique, de susciter adhésion et consensus autour d'un projet en redéfinition depuis plus d'une décennie. Finalement l'opération paloise inachevée renvoie à la vieille question de l'équilibre entre protection et aménagement : comment aménager les berges du gave tout en respectant des milieux naturels intégrés dans leur quasi-totalité au réseau Natura 2000 ?

## **Conclusion :**

L'étude comparée des processus, inégalement avancés, de patrimonialisation des espaces fluviaux menés à Saragosse et à Pau permet de mettre en évidence un certain nombre de

---

<sup>18</sup> CDAPP. *Rapport d'activité 2007*, p.14-15

<sup>19</sup> CAUE, 64 – *Rapport d'activité 2010*, p.44-46

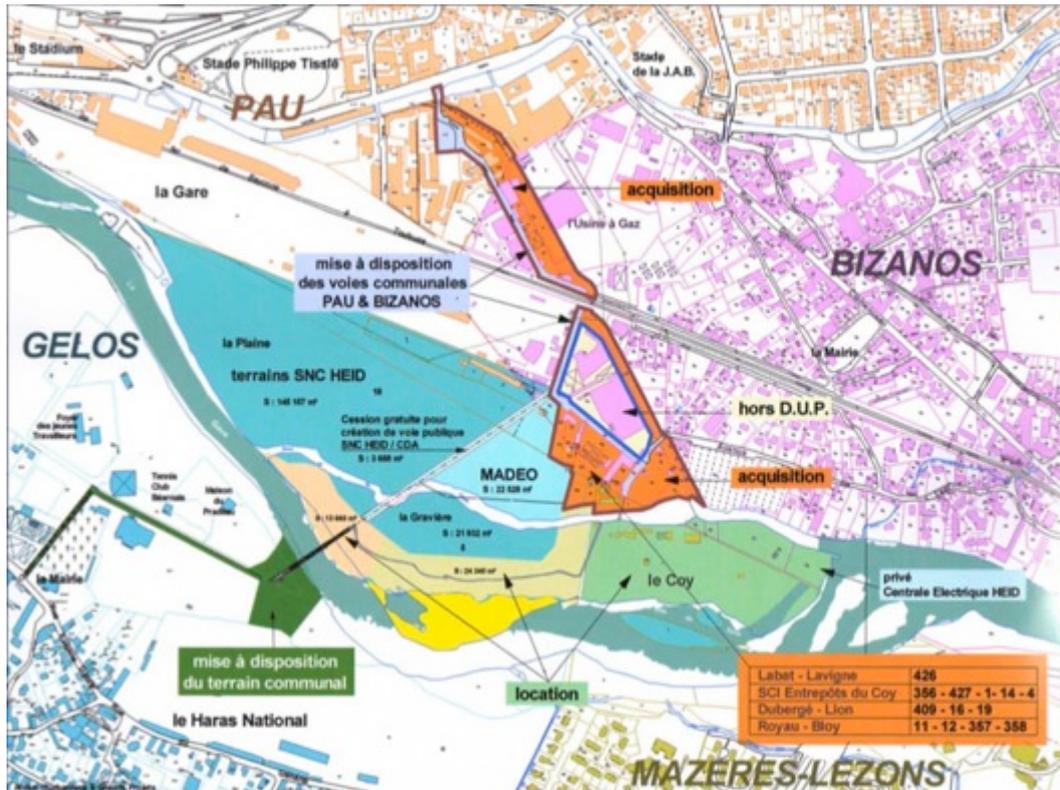
similarités. La référence à la ville durable est constante dans le discours des planificateurs et sert à justifier l'impératif de préservation des berges fluviales, rares espaces de nature linéaires et continus alors que la ville ne propose habituellement que des fragments de nature, résiduels et intersticiels. À Saragosse, le programme de requalification des berges fluviales est présenté par ses promoteurs comme un programme de rupture avec le passé, annonciateur d'une nouvelle ère dans la façon de concevoir la ville. Toutefois, ce type de discours n'est pas dénué d'ambiguïtés. La « reconquête » de l'Èbre s'est traduite par l'ouverture à l'urbanisation de nombreux hectares agricoles et par la recréation de nature avec l'aménagement d'espaces verts soigneusement « ordonnés » fort distincts de la « nature » indomptée chère aux Romantiques du XIXe siècle. À Pau, les décideurs locaux hésitent encore entre protection des espaces naturels et poursuite de l'aménagement de l'espace fluvial, entamé avec la construction du Stade d'eaux vives. Finalement, les expressions de « ville nature » ou de « ville verte » mises en avant par les élus et techniciens locaux ne seraient-elles pas à appréhender comme une métaphore ne correspondant pas à une forme d'aménagement spécifique mais à une « représentation », *« représentation sans cesse recommencée »*, déclinée *« au fil des différents projets de planification et d'aménagement, au contenu flou, servie au gré des modes passagères, mise à profit lors des exercices de planification »* (Sénécal et alii, 2001 : 303) ?

Figure 2 : localisation du projet Portes des Gaves, à Pau



 Portes des Gaves

Figure 3 : la fragmentation de la propriété foncière dans le périmètre du projet « Portes des Gaves »



(Source : CDAPP, Direction Urbanisme et grands projets)

Figure 4 : Vue d'ensemble de l'aménagement du stade d'eaux vives



(Source : CDAPP, Direction Urbanisme et grands projets)

## Bibliographie

BONIN, Sophie, 2007. « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *STRATES : Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°13. En ligne, mis en ligne le 22 octobre 2008. URL : <http://strates.revues.org/5963>

CHALINE, Claude (dir.), *Ces Ports qui créèrent des villes*, Paris, L'Harmattan, 1994, 299 p.

CLARIMONT S, VLES V (2010). Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagement, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne), *Urbia / Cahiers du développement urbain durable*, n° 10 : juin 2010 (n° spécial Tourisme, urbanité et durabilité). Disponible en archives ouvertes <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00681553>

FRIOUX, Stéphane, 2010. « Fléau, ressource, exutoire : visions et usages des rivières urbaines (XVIIIe-XXIe s.) », *Géocarrefour*, n°3, vol. 85, p.188-192

GERARDOT, Claire, 2004. « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », *Géocarrefour*, vol. 79/1, p.75-84

GUILLERME, André, 1983. *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques*, Seyssel : Editions Champ Vallon, 259 p.

MERCIER, G., et BETHEMONT, J., (dir) *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, 1998, 256p

MICHON P., « Le partenariat public-privé et la régénération urbaine. L'exemple des Docklands », *Géocarrefour*, 2008/2 (Vol. 83), p. 119 à 128.

MICOUD, André. « Des patrimoines aux territoires durables », *Ethnologie française*, 2004/1, n° 97, p. 16.

NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, « Quarto », 1994

PAQUOT, Thierry., 2004. « Ville et nature, un rendez-vous manqué ? », *Diogène*, 2004/3 (n° 207), p. 83 à 94.

PARDÉ, Maurice, 1928. « Périodicité des grandes inondations et crues exceptionnelles », *Revue de géographie alpine*, vol.16, n°16/2, p. 449-519

PELLETIER, J., 1990. « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n° 4, p. 233-239.

PIN, Benoît, 2010. *De la conception d'un fleuve patrimonial à sa mise en tourisme : du Val de Loire au fleuve Niger*, Thèse de doctorat en Aménagement et urbanisme, Université François Rabelais (Tours), 446 p.

RODRIGUES-MALTA R., « Une vitrine métropolitaine sur les quais. Villes portuaires au sud de l'Europe », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 97, 2004, p. 93-101.

SENECAL Gilles, HAMEL Pierre J., GUERPILLON Ludovic, BOIVIN Jean (2001). « Aménager la métropole nature : retour sur les efforts passés de planification dans la région de Montréal et essai d'évaluation de la situation des banlieues », *Géocarrefour*, vol. 76, n°4, p.303-317.

VLES V. (2010). "Le tourisme dans la ville : de nouveaux défis pour l'urbaniste", in AUGUSTIN J-P. & FAVORY M. (dir), *50 questions à la ville : comment penser et agir sur la ville (autour de Jean Dumas)*. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 419-424.

VLES V., CLARIMONT S., HATT E. (2011). « Tourisme durable, ville durable : une articulation à parfaire ». *Cahiers d'Espaces n° 110, Développement durable du tourisme en ville*, octobre 2011, p. 154-163.